

CONSEIL DE QUARTIER PASTEUR / GARE

Compte-rendu du 18 juin 2025

Constitution des 22 membres du conseil de quartier Pasteur / Gare.

Présents (11) : Mme BRUGNONI Catherine, Mme BARTH Martine, Mme DEZWARTE Carole, Mme ID BELLA Soulaïf, Mme LEBELLE Soisick, M. MASSON Jérôme, M. RIBEIRO Jean-Philippe, M. TAMBOU-RAYALOU Alain, M. POUPENAY Gérard, Mme PINEAU-O'DONUVAN Léone, Mme POUHELLEC Annick,

Absents excuse (3) : Mme CHANTE Pascale, M. JEANNIN Pierre, M. SICRE Didier

Absents (9) : Mme ARPIN Isabelle, M. AREZKI Aider, M. BOUCHOUICHA Abdel Halim, M. CALVIAC Gilles, Mme JACOB Annie, M. JALABERT Marc, Mme PELLERIN Laurence, M. ROUCHE William, M. SYMANSKI Antoni

Nouveaux membres (2) : Mme BRUGNONI Catherine, Mme BARTH Martine

Élus : M. Le Maire, Mme TROUZIER EVEQUE Laurence, Mme QUEYRAT Sylvie,

Coordinateurs mairie : Mme ZERBIB, M. NICOLAS

Coordinateur habitant : Monsieur CALVIAC Gilles

Suppléante : Madame DEZWARTE Carole

POINTS ABORDES CE JOUR

Police municipale - Brigade verte

Rue Hoche :

Problème des poubelles de la résidence neuve PITCH. Les poubelles de la résidence Kaufman posent le même souci d'occupation du trottoir l'après-midi, les jours de passage d'Emeraude (environ 1 jour sur 2). A cela s'ajoute la proximité des logements. Quelle solution a été mise en place pour le 4B, avenue André Le Goas et celle-ci est duplicable pour le 1, rue Hoche ?

Réponse :

Entretien réalisé le 4 juin 2025, suivi d'une vérification par la brigade verte, Mme Sohella Toujani.

Il s'avère que le problème d'occupation du trottoir provenait de l'agent en charge de la sortie des bacs, qui les déposait trop en avance les jours de collecte.

Après échange avec lui, il a été rappelé à l'ordre, et il s'est engagé à ne plus sortir les bacs prématurément.

A noter qu'il s'agit du même agent intervenant sur l'ensemble des résidences du secteur, ce qui permettra une régulation plus globale.

18/06/2025 :

Prise en flagrant délit de non-respect des sorties des conteneurs par le gardien de la résidence Kaufman.

Intervention de la brigade verte auprès du gardien pour un avertissement et rappel des heures et jours de sortie des conteneurs. La prochaine fois, il sera verbalisé.

Voirie :

Côté gauche des nouveaux bâtiments de la rue Hoche, l'entrée et la sortie de garage est double. Il serait nécessaire de faire un marquage au sol pour le délimiter car de nombreuses voitures se garent sur la moitié pensant que le passage est suffisant.

Une déchetterie sauvage s'installe sur le boulevard Kennedy, au niveau du Leclerc Drive. Est-il possible d'y installer une caméra ?

Le terrain concerné est privé et appartient à Leclerc. Malgré plusieurs relances, les déchets présents n'ont pas été retirés. Une mise en demeure est en cours à l'encontre de Leclerc.

Concernant l'installation d'une caméra, la ville ne peut intervenir sans l'accord du propriétaire, le terrain étant privé. Leclerc prévoit néanmoins de clôturer le site prochainement afin de limiter les dépôts sauvages.



Service urbanisme - Pôle commerce

Boulevard Gabriel Péri :

Il semble qu'un loueur de voitures soit installé sur le terrain nu entre Aubade et Kaufman. Est-ce bien le cas ? Si oui, qu'est-il prévu pour préserver le voisinage des nuisances sonores et d'éventuelles problématiques de stationnement ? Si une école est prévue à l'emplacement d'Aubade, le commerce de location de voiture est-il le plus approprié à proximité.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'information sur le devenir de ce terrain. Les propriétaires ne nous ont pas informé de la possibilité de remettre une activité commerciale sur leur terrain jusqu'à présent.

Confirmation par les Sannoisiens d'un dépôt vente de véhicules : à voir avec le service commerce ; vigilance sur le stationnement et la circulation.

Police municipale

Le feu rouge à côté du commissariat boulevard Charles de Gaulle est régulièrement grillé : peut-on y installer un radar de contrôle pour verbalisation ?

Non pas possible mais des actions police route sont menées par la police municipale.

Est-il possible de déplacer la caméra nomade de la rue du Docteur Emile Roux sur le « Stop » de la rue Georges Clémenceau ; pour obtenir les mêmes bénéfices.

La caméra installée sur la rue du Dr Emile Roux n'était prévue pour surveiller le STOP mais la rue. On ne déplacera la caméra nomade seulement que pour des rassemblements gênant la tranquillité publique ou pour une série de cambriolages sur un secteur.

Bd Maurice Berteaux : remettre le panneau stationnement 5h

Services techniques – Service voirie

Rue Hoche :

Les constructions Eiffage (n°2) et Kaufman (n°1) ont été livrées mais les éclairages publics ne sont pas encore en place. Qu'est-il prévu à ce sujet ?

Fin de la pause des candélabres le mercredi 4 juin 2025.

Rue du Docteur Emile Roux :

Avant, il y avait des plots en haut de la rue, mais ils ont été retirés probablement pour que la société L'Essor puisse entrer et sortir ses véhicules plus facilement. Aussi, il n'y a plus de démarcation entre la rue et le trottoir et cela peut être dangereux :

Voir avec le service voirie pour délimiter le trottoir par une bande blanche (peinture)



Marquage au sol de la vitesse à l'entrée de la rue Georges Clémenceau côté école Henri Dunant.

M. Le Maire a donné l'autorisation de faire le marquage au sol de la zone de 30km/h à l'entrée de la rue et de refaire les passages piétons rue des Lionnettes et rue de l'Agriculture.

Services techniques – développement durable

Est-il possible d'installer des arcs ou bornes de stationnement vélo à l'entrée du boulevard Charles de Gaulle et proche du marché.

Projet sur Monoprix boulevard Charles de Gaulle en attente de convention avec la copropriété.

Retour sur la réflexion collective du Cœur de ville, suite aux différents ateliers déjà réalisés.

Réunion publique le 30 juin à 19h au centre Cyrano. Restitution de la réflexion collective du cœur de ville et Lettre du Maire fin juin.

Pôle gare : à quelle date les travaux vont-ils commencer ?

A partir du lundi 23 juin jusqu'à fin décembre 2025.

FIN DES CONSEILS DE QUARTIER

Conformément à la charte des conseils de quartier 2020/2026 et de la délibération du conseil municipal N°2022/149 du 15 décembre 2022 « Article 5 - Durée de mandature des membres du conseil de quartier : le mandat des membres du conseil de quartier est fixé jusqu'à la fin du mandat de l'équipe municipale.

Afin de ne pas interférer avec la future campagne des élections municipales, les conseils de quartiers seront suspendus 6 mois avant la date des élections. »

Pour toute question : permanence de M. Le Maire tous les jeudis sur rendez-vous.

Téléphone : 01 39 98 21 47 / 01 39 98 21 48